

PROTOCOLE SANITAIRE 2020-2021

AVENANT n°2, 2/11/2020

GROUPE SCOLAIRE P.L. ROLAND PONT A MARCQ

CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.

LES MESURES D'HYGIENE

1) Les gestes barrières

Les gestes barrières présentés ci-dessous devront être appliqués en permanence, par les élèves, comme par le personnel encadrant.

Ce sont les mesures de préventions individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Geste 1 : Se laver régulièrement les mains.

Geste 2 : Tousser ou éternuer dans son coude.

Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.

Geste 4 : Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

2) Le lavage des mains

Il sera effectué régulièrement en suivant les recommandations du protocole sanitaire national. Il devra être réalisé à minima dans les situations suivantes :

- En arrivant à l'école ;
- Avant et après la récréation ;
- Avant et après chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir, dès l'arrivée au domicile.

L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée sous la surveillance d'un adulte.

3) Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour le personnel encadrant en présence des élèves et de leurs responsables légaux, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Le port d'un masque « grand public » est à proscrire pour les élèves des écoles maternelles.

Pour les élèves d'élémentaire, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les masques seront retirés exclusivement pour le déjeuner et dans le cadre de la pratique de l'activité physique et sportive.

Par arrêté préfectoral en date du 21 août 2020, le port du masque est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour de l'école pour toute personne âgée de plus de 11 ans et ce, 15 minutes avant et après les ouvertures et fermetures de l'école.

PROCEDURE SANITAIRE EN CAS DE SUSPICION DE COVID-19

En cas de survenue d'un ou de plusieurs des symptômes suivants chez un élève :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, température au-delà de 38°

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pédiatrique dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrières.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'enfant.

Attention, en cas de suspicion de COVID-19, l'élève concerné ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif au Covid-19, les modalités d'identification et de dépistage de cas contact et les modalités d'évictions seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.

Une décision de fermeture de la classe ou d'une école pourra être prise.

MATERIEL SCOLAIRE ET JEUX DE COUR

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliant réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation).

CALENDRIER DE REPRISE

Tous les enfants sont accueillis à l'école pendant toute la durée du temps scolaire, à compter du mardi 1^{er} septembre.

La garderie et l'étude fonctionnent normalement.

ORGANISATION JOURNALIERE :

ACCUEIL DU MATIN :

Accueil périscolaire :

Horaires : 7h30- 8h50 et 16h30- 18h45

Lieux : Pam Accueille

Dépôt des élèves directement à l'école :

Entrée 1 : grille élémentaire

Les élèves du CP au CE2 (Mme Suin) rejoignent directement leurs classes en passant par l'escalier extérieur.

Entrée 2 : porte principale

Les élèves du CE2 (Mmes Delmotte et Picard) au CM2 rejoignent directement leurs classes.

Entrée 3 : grille PAM accueille

L'entrée des élèves de la TPS à la GS se fait, à présent, par cette grille, de 8h50 à 9h00.

Les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à la porte de leurs classes respectives et quittent l'enceinte de l'école tout de suite après.

PAUSE MERIDIENNE :

Sortie des élèves externes :

- à 12h par la même entrée que le matin pour les enfants du CP au CM2, accompagnés par l'enseignant.

- à 12h à la porte extérieure des classes pour les élèves de la TPS à la GS

Pause méridienne :

Les enfants sont répartis en deux services :

1^{er} service : classes de l'étage et classes de maternelle (2 zones séparées)

2^{ème} service : classes du rez-de-chaussée

Les enfants sont attablés par 2, de manière à respecter la distanciation sociale lorsque le port du masque n'est pas possible.

Une désinfection du réfectoire est prévue entre ces deux services.

ACCUEIL DU MIDI :

Dépôt des élèves à l'école :

Les élèves externes, tous niveaux confondus, entrent par la porte principale de l'école.

Les parents ne pourront plus accompagner les enfants à l'intérieur.

Un agent se chargera de conduire les enfants de maternelle dans la cour ou au dortoir.

SORTIE FIN DE JOURNEE :

- à 16h30 par la même entrée que le matin (les classes de l'étage par la grille, les classes du rez-de-chaussée par la porte principale).

- à 16h30 à la porte extérieure des classes pour les élèves de la TPS à la GS

RECREATION

Les récréations s'effectueront par « étages » de manière successive :
Classes de l'étage puis classes du rez-de-chaussée puis classes de maternelle.
Une partie de la cour est dévolue à chacune des zones pour les récréations du midi.

AVANT DE VENIR A L'ECOLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.
Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.
Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.